

## PV du conseil municipal

### Séance du mercredi 14 février 2024 à 19h

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 février à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : mercredi 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9      votants : 9

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Dulac Laëtitia (départ à 19h05), Duret Franck, Eckert Pierre (départ à 19h05), Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Absents à partir de 19h05 : Dulac Laëtitia, Eckert Pierre

Secrétaire de séance : Schneider Chrystel

La séance du Conseil commence à 19h03.

Le Conseil Municipal :

Pierre Eckert et Laëtitia Dulac quittent la séance dès le début du Conseil municipal.

- **Approuve** à 8 voix pour et 1 abstention de Franck Duret le compte-rendu de la séance précédente.
- **Délibère à l'unanimité** comme exigé par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 pour définir les zones d'accélération potentielles pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Lurcy, selon les propositions de la commission Environnement (essentiellement panneaux photovoltaïques). Ces informations seront transmises au référent préfectoral départemental.
- **Modifie** la composition des commissions communales comme suit :

Compétences	Membres
<p style="text-align: center;"><b>Affaires scolaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Relation avec sou des écoles</li> <li>◦ Collèges</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><u>école élémentaire</u> DURET Franck CORDIER Christelle <u>école privée</u> DI NUCCI Nicolas VILLUENDAS Myriam <u>école maternelle</u> CORDIER Christelle Duret Franck <u>Collèges</u> DULAC Laëtitia VILLUENDAS Myriam <u>sou des écoles</u> VILLUENDAS Myriam BISIGNANO Nathalie</p>
<p style="text-align: center;"><b>Urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Suivi des permis de construire et Certificats d'urbanisme</li> <li>◦ Cœur de Village</li> </ul>	<p>BISIGNANO Nathalie CORDIER Christelle DENIS Bernadette DULAC Laëtitia DURET Franck ECKERT Pierre FONTAN Corine PRAMAYON J-Marc VILLUENDAS Myriam</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bâtiments communaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Salle polyvalente      Eglise</li> <li>◦ Café restaurant      Cimetière</li> <li>◦ Mairie</li> </ul>	<p>ECKERT Pierre BISIGNANO Nathalie DURET Franck CORDIER Christelle SCHNEIDER Chrystel</p>
<p style="text-align: center;"><b>Voirie</b> Affaire Agricole Environnement</p>	<p>BISIGNANO Nathalie ECKERT Pierre CORDIER Christelle DULAC Laëtitia PRAMAYON J-Marc</p>
<p style="text-align: center;"><b>Finances et Budget</b></p>	<p>BISIGNANO Nathalie ECKERT Pierre FONTAN Corine SCHNEIDER Chrystel VILLUENDAS Myriam</p>
<p style="text-align: center;"><b>FERME JOMET</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Tous les Elus</b> (Sauf DULAC Laëtitia)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Accueil-Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Relations avec associations</li> <li>◦ Bulletin communal- Site internet</li> </ul>	<p>FONTAN Corine DI NUCCI Nicolas DENIS Bernadette SCHNEIDER Chrystel</p>

- **Reprend** la lecture du compte-rendu de la réunion de commission Ferme Jomet du jeudi 8 février 2024 dont l'ordre du jour était le suivant : compte rendu de la rencontre avec Prestige City, marchand de biens, compte rendu de l'entretien avec Horizon Immobilier, Point d'avancée avec Immodici et avec Val d'Or. Le conseil municipal décide de suivre le conseil de l'agent immobilier Nicolas Mock d'afficher désormais la vente en 2 lots pour mieux adhérer à l'analyse des visites effectuées qui fait remonter comme obstacle principal à la vente, la taille trop importante d'un seul lot.

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** la vente du bien en 2 lots :

**Lot 1** (ex lots 1-2-3-4) au prix de 198 000€

**Lot 2** (ex lots 5-6) au prix de 249 000€

Le Conseil Municipal statue la fin du mandat avec l'agence Val d'Or de Montmerle, du fait de l'absence de communication sur les potentielles visites. Chrystel Schneider propose de contacter Brice Pareyre agent immobilier de l'Agence Suit Home de Lyon.

#### Entend les questions diverses :

- Remise en cause de la décision de mettre en place un ensemble de 3 composteurs sur le site du point d'apport volontaire suite aux devis reçus jugés trop onéreux. Le conseil municipal choisit de mettre seulement un composteur au fond du parking du cœur de village pour l'expérimenter sur une année. Celui-ci sera réservé à quelques habitants de la commune qui n'ont pas d'espace vert pour installer leur propre composteur.
- Reconsidère la proposition de visite du Sénat par la sénatrice Florence Blatrix-Comtat et définit quelques propositions de dates. Elus intéressés : Nathalie Bisignano, Corinne Fontan, Jean-Marc Pramayon, Nicolas Di Nucci, Christelle Cordier et Myriam Villuendas.
- Décide à l'unanimité de ne pas supporter les frais de fonctionnement du collège de déontologues qui sollicite une subvention pour leur association.
- lecture du mail de l'urbaniste en réponse aux demandes de modifications mineures du PLU qui lui ont été adressées et qui ne peuvent être réalisées sans révision intégrale du PLU à un coût très élevé. Le Conseil municipal se résout à abandonner ces modifications du PLU.
- Le conseil municipal est favorable aux Ateliers numériques en 15 séances les lundis de 14h à 16h en mairie pour 4 à 5 personnes, par le conseiller numérique Fabrice Dijoux.
- Madame le Maire demande à être remplacée en tant que déléguée de la commune à la commission des finances de la CCVSC : aucun membre du conseil municipal ne le souhaite, la place sera donc proposée à une autre commune de la CCVSC.
- **Dossiers travaux exposés** : Mme le maire remplace Pierre Eckert pour ces dossiers :
- Travaux au restaurant : fuite baignoire - 2 devis : un de **2 702€ HT**, l'autre de **2 735€ HT**. Le conseil propose de choisir le devis de l'entreprise Roussel TSO le moins disant.

- Dossier cuve de rétention des Eaux pluviales : nécessité d'avoir un puits perdu selon le technicien alors que cela n'était pas initialement prévu, ce qui rajoute des frais supplémentaires. Le conseil municipal émet de ce fait un avis défavorable pour l'installation de cette cuve, sauf Christelle Cordier.
- Les problèmes de lumière laissée allumée dans la salle polyvalente par l'association du Tarot après leur manifestation du lundi après-midi.

Clôture de la séance à 21h20.

Le Maire,  
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,  
Chrystel SCHNEIDER

